

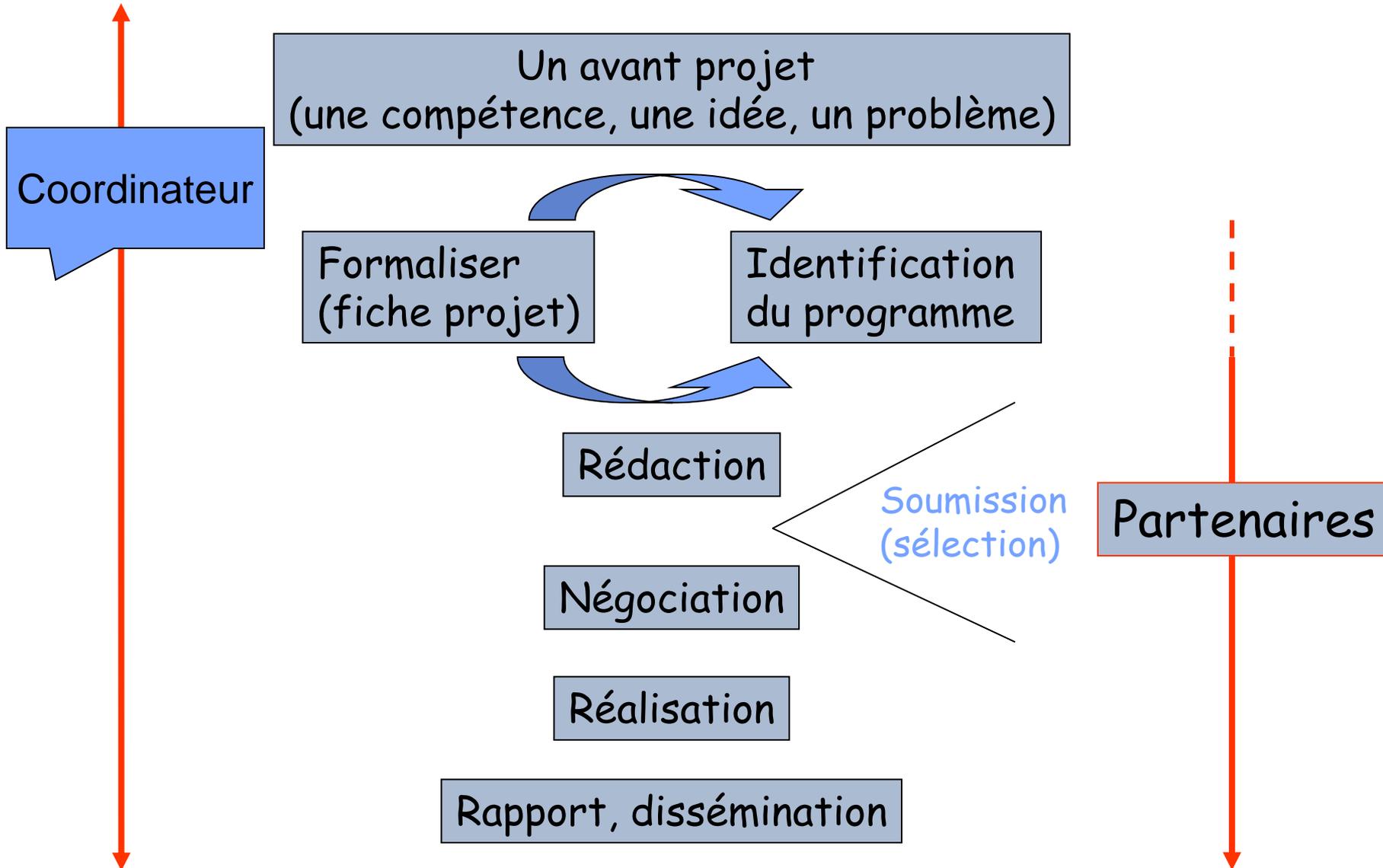


# La vie du projet

*De l'idée au projet*

# Le lancement d'un projet

- Une idée
- Est-elle susceptible de constituer un projet original, compétitif, innovant.
- Ne pas vouloir faire financer sa recherche mais accepter de contribuer à la résolution d'un problème euro-méditerranéen



Un avant projet  
(une compétence, une idée, un problème)

1. Formuler le projet en termes d'objectifs, de résultats, d'exploitation
2. Rapprocher le projet aux objectifs des programmes européens

# Approfondir les composantes nécessaires au dossier de candidature

- La fiche projet :
  - Pourquoi ?
  - Pour qui ?
  - Comment ?
  - Avec qui ?
  - Pour quels résultats ?

# Approfondir les composantes nécessaires au dossier de candidature

- La fiche projet : Pourquoi ?
  - L'État des lieux (recherche finalisée)
    - Quel est l'objectif global ?
    - Quelle est la situation du secteur dans lequel on souhaite intervenir ?
    - En quoi le projet contribue-t-il à la mise en œuvre de la politique européenne ? Chercher les arguments dans les textes officiels :
      - à caractère contraignant (Traité, Programme-cadre,...)
      - à caractère non contraignant (Stratégies, mesure sur la pêche, le principe du développement durable, mesures appropriées pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ...)

## Approfondir les composantes nécessaires au dossier de candidature

### ■ La fiche projet : Pour qui ?

#### ■ Les bénéficiaires directs et indirects

- Définir les groupes cibles bénéficiaires (directs: Union Européenne, soc civile, les Etats,...)



Vision pluridisciplinaire encouragée:

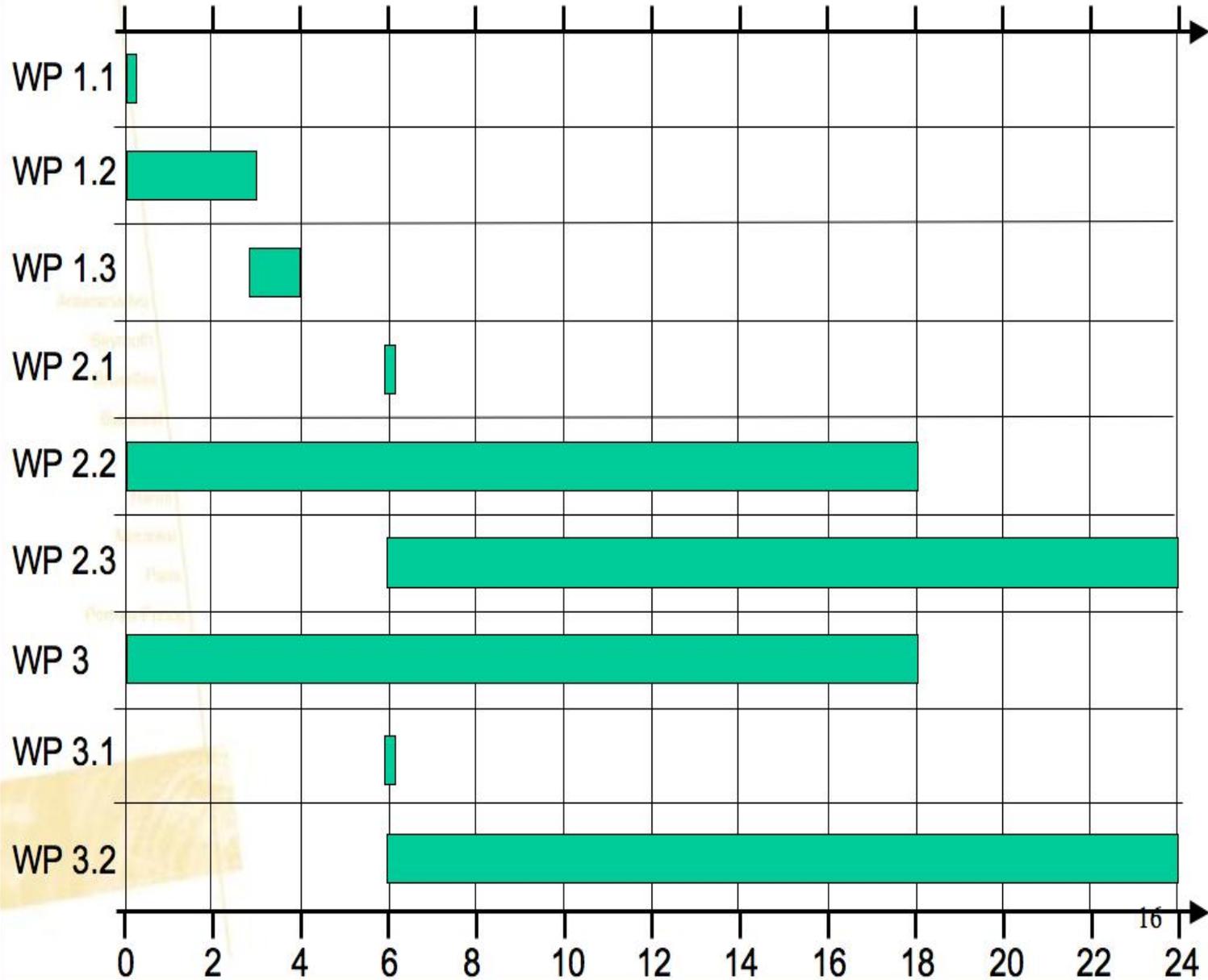
« ..Une attention particulière sera accordée aux domaines scientifiques et technologiques prioritaires qui recoupent plusieurs thèmes»

Ex: cerveau et langage

# Approfondir les composantes nécessaires au dossier de candidature

- La fiche projet : Comment ?
    - L'objectif global se décline autour d'objectifs spécifiques
    - A chaque objectifs correspond une action (paquet de tâches = work package) et un ou plusieurs partenaires
- Principe de complémentarité.
- Étapes et échéance (échelle de temps)
  - Diagramme de *GANTT*: permet de visualiser dans le temps les diverses tâches composant un projet. Il permet de représenter graphiquement l'avancement du projet.

(Diagramme de Gantt)



# Approfondir les composantes nécessaires au dossier de candidature

- La fiche projet : Avec qui ?
  - Tous les partenaires nécessaires pour mener à bien le projet (LABORATOIRE, ASSOCIATION, ENTREPRISE..)

Partenaires existants ou recherche de partenaires (sites : Cordis, portail du participant)

- Champs de compétences requis

## Coordination

- cohérence scientifique
- Planning, rapports des réunions
- Aspect juridique ( accord de consortium )
- Fonction financière (convention de subvention)

## Les partenaires

- Complémentarité
- **Équilibre des tâches**

# Lancement d'un projet

Rôle du coordinateur

# Le coordinateur

## **Ai-je réellement envie de travailler au niveau européen ?**

Se confronter à une très forte pression de sélection des projets ?

Travailler uniquement en langue anglaise ?

Accepter des déplacements fréquents à l'étranger ?

Travailler en suivant des procédures contraignantes ?

S'engager pour une durée de 2 à 5 ans ? Fournir un investissement personnel important ?

Travailler avec des partenaires de cultures différentes ? Accepter des perspectives et des intérêts différents ; Négocier selon des règles et des valeurs différentes ?

# La convention de subvention

- **Définition:** la convention de subvention décrit le projet et organise les relations entre la CE et les partenaires via le coordinateur: droits et obligations des partenaires, IPR, contribution financière de la CE.  
= **Contrat**
- **Contenu:**
  - Consortium
  - Entrée en vigueur et durée du projet
  - Financements, paiements, certificat d'audits financiers
  - Clause spéciale (mandats..)
  - Coordonnées de la CE (scientific officer) et du coordinateur
  - Propriété intellectuelle (Droits d'accès au background et foreground)
- **Différence avec l'accord de Consortium**

# La convention de subvention:FP7 Grant Agreement

**Entre en vigueur** dès signature de la CE et du coordonnateur.

Le cadre est identique pour tous les appels du programme  
« COOPERATION »

- \* Annexe I- Description du travail
- \* Annexe II - Conditions générales
- \* Annexe IV - Form A [PDF]
- \* Annexe V - Form B [PDF]
- \* Annexe VI - Form C for CP, CSA [PDF]
- \* Annexe VI - Form C for NoE [PDF]
- \* Annexe VII - Form D [PDF]
- Accord de consortium obligatoire (sf si exclu dans l'appel)

# La convention de subvention

## Précise :

- les droits et obligations des participants (soumission des rapports, arrêt du projet...)
- la forme et le montant de la contribution CE
- pour certains instruments, les modalités de modification du consortium (entrée de nouveaux participants)
- Les règles de la propriété intellectuelle.

## Et intègre :

- les dispositions spécifiques à certains types d'actions (particulièrement en matière de propriété intellectuelle)
- Attention convention identique pour coopération et capacité # pour idée et people

# Accord de consortium: consortium agreement

## ■ Différence avec la convention de subvention:

le CA n'est pas un document liant la CE & le consortium mais les partenaires entre eux.

## ■ Définit le rôle du coordinateur:

- Centralise les documents et informations nécessaires :
- contrôler que les participants respectent leurs obligations
- Recevoir la contribution financière de la CE et la répartir
- Tenir archives et comptabilité (Form C, audits..)
- Agir comme intermédiaire entre les partenaires et la CE
- Règles de la PI:

En ce qui concerne la valorisation et les droits d'accès (propriété, protection, diffusion, droits d'accès aux connaissances)

# Accord de consortium

- Consortium géré par un Comité de Pilotage
- Chaque année le consortium propose un programme commun de recherche pour les prochains 6-12-18 mois
- S'il est approuvé par la Commission européenne celle-ci verse la subvention prévue au coordonnateur qui la répartit entre les partenaires
- La composition du consortium peut être modifiée:
  - en associant directement de nouveaux partenaires s'il n'y a pas de modification de la subvention

## Approfondir les composantes nécessaires au dossier de candidature

- La fiche projet : Les résultats ?
  - Des productions : livre, logiciel, x personnes sensibilisées.
  - L'impact (futures politiques, environnement, sécurité des personnes)
  - L'innovation

## Les erreurs communes à éviter (1)

- Propositions non finalisées lors de la soumission
  - ANTICIPER
    - Ne pas attendre l'appel!
- Inadéquation avec les objectifs de l'appel (« out of scope »)
- Consortium non composé autour d'acteurs clés dans leur domaines.
- Partenariat insuffisant, pas suffisamment complémentaire (académie/industrie, etc.)
- Manque d'innovation des propositions (état de l'art)
- Manque de prise en considération des questions horizontales: égalité des sexes, éthique, mobilité...)

# Identification du programme

- Cas pratique